

mar
jean rigourd

Au nuit sept cent quatre vingt et le vingt saunier non
 auoir enterré dans le cimetière de cette paroisse Jean
 rigouard époux d'une marie âgé d'environ soixante
 ans mort dans la communion du pape en présence de
 seixen auzens et d'autre seixen ilatus seixen requies
 selon l'ordonnance

Demarc Clive Hongwe

Cayr de Elizabeth
votre gougnette

Jean mil Epe cent quatre huit et le vingt six jamaica jay
 baptizé Eli David veuze gaquette fille naturelle et
 le quinze de loins et de madame de cordoiane née
 le vingt quatre de Decoubran. Le parvra Jean
 Louis et la marvrae Eli David marquisse
 En grossesse d'unvaine four nica et de jacques
 veuze Jean veuze veuze veuze selon l'ordonance

A former,

Stion prme

Lan que dessus et au treizieme jour de june
 1772 nous et de Baptiste Rote fille naturelle
 Bapte et legitime d'Antoine jorard et d'Anne
 Rote jorard martin, le parain a ete Joseph Rote
 aigrier deus le marquis de la garde de
 venue et l'auvaine Rote jorard
 le parain a signe avec nous

9 is by the

Rosa inard
morte

Le 21 mil les Cens vingt huit, as le premier
jour du mois de fevrier, nous avons l'apostoli-
dans la Cimetiére de cette paroiſſe une jeune
fille d'anteins de l'annee martin agée de
deux jours et p. p. p. d'andré seneg illite, as
De B. reymond fauſe
ſion p. p. p. G. G. G. p. p. p. D. D. D. p. p. p.

De namr Cune

of Marie
vis
Bapt.



Lan^{re} 1711. Mis Sept. trente huit
 este. Vinsime jour de fevrier dy
 Baptis^{me} Marie vostre fille naitte et
 Legitim^e de Jean Jouvevies et de Anne Marine
 le parain a este françois marquis de la Narraine
 Rose Cripe. L'epre presant a de la saine et sains
 Eglise fran^{coise} de la ville de Angers

Louis Quenby

Lyon mort

L'an mil lxxv. Cens trente huit et dix huit de
 feours nous avons fuscelle dans le Cimetiere de
 cette parvoille loüir Joseph Lyon filz de sr. Jacques
 Lion cede demois. 11 Eleve versat age d'environ neuf
 Mois. prisenous soussignz. Denanreuve

Marriage

de pierre
Lave

L'an mil sept cent soixante huit, Eile richuit
du mois de fevrier, j'ay celebré dans cette parisse de la
garde le Mariage entre pierre lare fils d'antoin
es de Marquentre fourmors menages du dit la garde
d'une part et Magdeleine d'annin fils de j. jacques
ausan, es d'annin d'adoinneurs menages d'autre
publication faite avec dispense de deux Capis a été
declasé dans la prise m. j. ans qui s'est intervenue
aucun Empeschement tous Civils que Canonique
j'ay exigé leur Matuel Confesement par les ay
Marié selon le rit de nostre S. mere l'eglise catholique
apostolique, romaine. present à ce jour de la ville
Magdeleine d'annin qui a declasé ne savoir l'ay
equi par l'ordonnance de Joseph hugues p. j. de la marquis
la garde de j. jacques qu'est au dit S. j. p. t. de la ville de lauseng Capel
J. hugues est quest Denaur Curé

J. Hughes, ex. quest Denham Cove